

ASC4 ELVIA

Société par actions simplifiée au capital de 9 845 500,00 €
Siège social : Avenue d'Ochsenfurt – 50200 Coutances
389 502 253 RCS Coutances
(la "**Société**")

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA COLLECTIVITE
DES ASSOCIES EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2024**

Le 24 septembre 2024,

Les associés de la Société (les "**Associés**") ont été consultés par le président de la Société (le "**Président**") par courrier électronique adressé le 24 septembre 2024, conformément à l'article 13.5 (Résolutions écrites) des statuts de la Société sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de la composition du Conseil de Surveillance – Révocation de Monsieur Franck Crépin de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société ;
2. Modification de la composition du Conseil de Surveillance – Nomination de Tikehau Investment Management représentée par Monsieur Fabien Roualdes au titre de membre du Conseil de Surveillance de la Société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

Le Président rappelle que les documents suivant ont été mis à disposition des Associés :

- la lettre du Président aux Associés en date du 24 septembre 2024 ;
- le texte des résolutions ; et
- un formulaire de vote.

Le commissaire aux comptes a été avisé de cette consultation par email en date du 24 septembre 2024.

Le Président constate que certains Associés ont répondu, que leurs votes ont permis d'atteindre la majorité requise pour l'adoption des résolutions à l'ordre du jour de la consultation en date du 24 septembre 2024 à 10h00 (date de réception du dernier formulaire de vote permettant d'atteindre les conditions de quorum requises par les statuts de la Société), et que la collectivité des Associés a ainsi adopté les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Modification de la composition du Conseil de Surveillance – Révocation de Monsieur Franck Crépin de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société

La collectivité des Associés,

connaissance prise de la lettre du président de la Société aux associés de la Société en date du 24 septembre 2024,

décide de révoquer Monsieur Franck Crépin de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet immédiat.

Cette décision, soumise à la collectivité des Associés par voie de consultation écrite, est adoptée à la majorité.

DEUXIEME DÉCISION

Modification de la composition du Conseil de Surveillance – Nomination de Tikehau Investment Management représentée par Monsieur Fabien Roualdes au titre de membre du Conseil de Surveillance de la Société

La collectivité des Associés,

connaissance prise de la lettre du président de la Société aux associés de la Société en date du 24 septembre 2024,

décide de nommer Tikehau Investment Management représentée par Monsieur Fabien Roualdes au titre de membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

prenne acte que Tikehau Investment Management a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait lesdites fonctions dans l'hypothèse où elles lui seraient conférées et qu'elle n'était frappée par aucune mesure, incompatibilité, ni disposition susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein du conseil de surveillance de la Société.

Cette décision, soumise à la collectivité des Associés par voie de consultation écrite, est adoptée à la majorité.

TROISIEME DECISION

Pouvoir en vue des formalités

La collectivité des Associés **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales requises.

Cette décision, soumise à la collectivité des Associés par voie de consultation écrite, est adoptée à la majorité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été électroniquement signé par le Président, par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com), conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du code civil.

Signé par :
Alain Dietsch
8EFFE0A3EF2744B...

Monsieur Alain Dietsch
Président